

Photo



La BATIE-NEUVE

*** Elève ***

FICHE INSCRIPTION



Nom..... Prénom
 Date de naissance Adresse.....
 Code postal Ville.....
 Connaissance musicale de l'élève.....
 Nom et Prénom Parent 1 Tel
 Nom et Prénom Parent 2 Tel
 E mail..... Recevoir des informations par mail Oui Non

L'assurance garantie corporelle n'est pas pris en compte par le CMM.

A remplir par le Professeur du C.M.M...

INSTRUMENT Choisi :

<u>NIVEAU</u>	LES COURS COLLECTIFS		Profs (cochez)	Tarifs Année scolaire
Formule Initiation	durée 30 mn en Duo	+ 4H de stage		320€
Formule cycle 1	durée 45 mn en Duo	+ 4H de stage		449€
Formule cycle A BATTERIE	durée 1heure	+ 4H de stage		480€

<u>NIVEAU</u>	LES COURS PARTICULIERS		Profs (cochez)	Tarifs Année scolaire
Cycle A	durée 30 mn			480€
Cycle C	durée 30 mn + 1h d'atelier par semaine	(minimum 5 élèves)		580€

LES COLLECTIFS			Profs (cochez)	Tarifs Année scolaire
DEF Drum	1h00	(Gratuit pour les élèves de l'école) renseignez-vous		100€
Bandas	1h00	(Gratuit pour les élèves de l'école) renseignez-vous		AD 30€
C.M.R.C	à partir de 6 ans	durée 45mn à 1h00		195€
Atelier Ukulélé / Percussion	à partir de 7 ans	durée 45mn à 1h00		195€
Atelier Chant ACJ	à partir de 9 ans	durée 1h00		195€
Autre Atelier :				195€

Tarifs 2025/2026



ATTENTION AUCUN REMBOURSEMENT N'EST POSSIBLE !

Adhésion 30€ l'année scolaire 2025 / 2026
Possibilité de paiement en 1, 2, 4 ou 8 fois

A remplir par la trésorerie du C.M.M

Classe.....Niveau..... Prix du cours :.....
+ Adhésion : 30.00€

Somme totale à payer

TARIFS : Les cours sont payables à l'année. Le règlement peut être échelonné
(cochez)

Paiement en une fois soit un total de (adhésion) 30€ + = € N° ch.....

Paiement en 2 fois 1^{er} chèque montant N° ch.....
2^{ème} chèque montant..... N° chèque.....

Paiement en 4 fois = 1^{er} chèque montant N° ch.....
2^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
3^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
4^{ème} chèque montant..... N° chèque.....

Paiement en 8 fois 1^{er} chèque montant N° ch.....
2^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
3^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
4^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
5^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
6^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
7^{ème} chèque montant..... N° chèque.....
8^{ème} chèque montant = N° chèque.....

Aucun remboursement de cotisations et d'adhésion ne sera effectué.

Oui j'ai pris connaissance du règlement intérieur. Le Signature :

Règlement intérieur CENTRE de MUSIQUE MODERNE classe désaxée
2025/2026 A lire et à approuver, avant la signature de la fiche d'inscription.

1. FONCTIONNEMENT

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité des cours durant toute l'année scolaire 2025/2026, la classe de musique du CENTRE de MUSIQUE MODERNE demande à ses adhérents de s'engager à participer aux cours jusqu'au 30 juin 2026, date de la fin des cours.

Pour valider l'inscription, le paiement doit être effectué dans sa totalité : paiement de l'adhésion et cotisation, 2 timbres et une photo d'identité le jour de l'inscription.

Le titre d'adhérent de l'association est valable 1 an du 03 septembre au 03 septembre de l'année suivante.

Le CMM se réserve le droit de supprimer un cours pour manque d'effectif, la cotisation et l'adhésion seront alors remboursées.

En dehors des heures de cours, les élèves mineurs ne sont plus placés sous notre responsabilité.

Le CMM n'est pas responsable de la perte ou du vol des effets personnels de chaque élève.
La soirée musicale de fin d'année est obligatoire pour tous les élèves.

2. L'ADHESION

Notre structure étant une association régie selon la loi du 1^{er} juillet 1901, la carte d'adhésion est obligatoire, pour participer aux activités proposées par le CMM.

Elle est annuelle et nominative, pour les familles l'Adhésion est gratuite à partir de la 3^{ème} personne. Le paiement de cette carte représente votre participation aux frais d'administration et d'assurance. Elle ne peut être remboursée. Elle vous offre divers avantages : des tarifs préférentiels etc...

3. LES COTISATIONS

Par chèque à l'ordre du CMM. elles sont ANNUELLES et payables d'avance, possibilité en 1, 2, 4 ou 8 fois. Les cotisations ne sont pas remboursables.

Toute année commencée est due.

Le CMM n'assure pas de cours pendant les vacances scolaires et certains jours fériés qui sont précisés pendant l'année.

En cas d'inscription en cours d'année, le prix de la cotisation et de l'adhésion reste identique.

Les chèques seront encaissés entre le 01 et le 10 de chaque mois.

Clause particulière : pas de cours d'essai, leur organisation demeurant trop laborieuse.

4. LES ABSENCES

En cas d'absence (maladie) d'un professeur : les cours ne seront pas remplacés.

En cas d'absence de l'élève ou d'arrêt définitif des cours : les cotisations ne seront pas remboursées même en cas de force majeure.

Toutefois, nous vous remercions de signaler toute absence au 06 41 99 65 85, pour des raisons de sécurité et d'organisation.

En cas d'arrêt d'une activité pendant l'année, même temporaire, nous vous remercions d'en informer le responsable M FAURE Robert tel 06 41 99 65 85.

Signature et mention lu et approuvé :

La BATIE-NEUVE



Date :

Autorisation

PARENTALE RELATIVE A LA PUBLICATION DE
PHOTOGRAPHIES D'ELEVES MINEURS

M. Mmeresponsable légal de

L'enfant..... Autorise le responsable M FAURE Robert et le
Centre de Musique Moderne de la classe de musique de à faire paraître
des photos, vidéos, support média ; de mon enfant dans la presse, affiches, publicité, site
internet.

Signature :

AGENDA 2025 2026

*** MERCREDI 08 OCTOBRE 2025**

**AG ET RÉUNION DE RENTRÉE (OBLIGATOIRE)
SALLE DE LA GARE DE 18H30 À 19H30**

*** DÉCEMBRE 2025**

**- DIMANCHE 07.12.2025 VIDE GRENIER MUSICALE
SALLE LE 750**

**- MERCREDI 17.12.2025 AUDITION DE NOËL
SALLE DE LA TOUR**

*** 20 JUIN 2026**

**SOIRÉE MUSICALE DES ÉLÈVES
SALLE DES FÊTES DE LA BÂTIE NEUVE**